

TRIBUNE

Présentation de la
Tribune par
[André Larocque](#)

LES OPINIONS DE...
(en ordre
alphabétique du nom
de famille)

[Paul Cliche](#)[Vincent Lemieux](#)[Henry Milner](#)[Lorne Nystrom](#)

Tribune

André Larocque Il a obtenu son baccalauréat en science politique de l'Université de Montréal où il a été vice-président des Jeunes Libéraux à la fin de l'ère duplessiste. Il détient une maîtrise en science politique de la Duke University. Professeur et militant, il a été membre de l'exécutif fondateur du Parti québécois. Fonctionnaire, il a été, de 1977 à 1985, le sous-ministre de René Lévesque à la réforme électorale. Aujourd'hui retraité et professeur invité à l'École nationale d'administration publique, il est conseiller du chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, en matière de réforme électorale. Il est également membre du Bloc québécois dans la circonscription de Louis-Hébert.

LES MODES DE SCRUTIN UNE MÉCANIQUE OU UN UNIVERS POLITIQUE...

Dans son expression la plus simple, un mode de scrutin est une technique pour la tenue d'une élection. Pour l'électeur moyen, c'est ça et ce n'est que ça : une démarche par laquelle on appose un «x» sur un bulletin, derrière un rideau, dans le but de désigner un député. Ce même électeur a généralement l'impression que là où se tiennent dans le monde des élections libres, on procède pour l'essentiel de la même façon. Cela s'appelle voter. Pas plus compliqué que ça.

Et c'est effectivement vrai que les modes de scrutin sont des mécaniques. Le chapitre au début de ce site sur «les systèmes électoraux» révèle la grande diversité et les nombreuses particularités de trois grandes familles de modes de scrutin : les systèmes majoritaires, les systèmes proportionnels et les systèmes mixtes. De par leur variété et leur complexité, les modes de scrutin justifient une science propre : la pséphologie («pséphos» signifiant en grec «petite pierre», celle que les Grecs déposaient, en lieu de bulletin de vote, dans les urnes... si bien qu'on dit encore aujourd'hui «se rendre aux urnes»).

Mais une mécanique est toujours la mécanique d'un processus quelconque. La mécanique qu'est un mode de scrutin constitue ainsi une technique pour assurer un processus plus large, la représentation des citoyens au Parlement. Au Québec, on dit «loi électorale» et on en laisse l'expertise aux partis politiques qui n'ont pas manqué d'en faire leur chasse gardée. Les Britanniques ont trouvé un mot beaucoup plus signifiant : «The Representation of the People's Act». Voilà qui ne confond pas l'effet avec la cause, la mécanique avec son objectif, l'élection avec son véritable but : la représentation politique des citoyens. Si le véritable but poursuivi n'est pas de tenir des élections mais de dégager une représentation populaire, il apparaît important d'examiner les modes de scrutin, non seulement sous l'angle de leur application technique, mais aussi, et surtout, sous celui de la qualité démocratique de la représentation qu'ils permettent.

Les députés au Québec ont depuis toujours accumulé une sagesse à eux qui leur permet de définir pour les citoyens ce que les citoyens veulent obtenir de leurs institutions électives. Ainsi, comme tout le monde sait, les électeurs québécois sont fort satisfaits de deux grands partis seulement; ils acceptent qu'on massacre la volonté populaire exprimée à la condition qu'il y ait d'occasionnelles alternances entre ces deux partis; ils ont une peur terrible des gouvernements minoritaires et acceptent donc d'accorder aux gouvernements un nombre de sièges à l'Assemblée hors de toute proportion avec, encore là, la volonté populaire exprimée; ils ne jurent que par la stabilité gouvernementale et sont prêts à écraser tout nouveau parti qui oserait s'aventurer; ils adorent leur député même s'ils n'en connaissent pas le nom; ils tiennent